GUIDE VICTIS MEDICAL · 02

Comment récupérer votre dossier médical ?

UN DROIT ESSENTIEL

Obtenir un dossier complet, simplement

Vous pouvez demander l'accès aux informations médicales qui vous concernent auprès de chaque professionnel ou établissement ayant participé à votre prise en charge.

Cette démarche est particulièrement importante pour comprendre votre parcours de soins, préparer une expertise médicale et documenter précisément votre dommage corporel.

LA DÉMARCHE

Les quatre étapes à suivre

01 Identifier le détenteur

Adressez votre demande à l'établissement de santé ou au professionnel exerçant en cabinet libéral qui conserve le dossier.

02 Formuler votre demande

Demandez explicitement une copie complète de votre dossier médical, par courrier ou par courriel.

03 Joindre les justificatifs

Ajoutez une copie de votre pièce d'identité et, si nécessaire, le document justifiant votre qualité de représentant ou d'ayant droit.

04 Conserver une preuve

Privilégiez une lettre recommandée avec avis de réception ou conservez la preuve d'envoi de votre courriel.

CONSEILS VICTIS MEDICAL

Vous pouvez demander uniquement certains documents. Toutefois, pour obtenir l'ensemble des pièces utiles, demandez une **« copie complète du dossier médical »**.

Si plusieurs professionnels ou établissements sont intervenus, adressez une **demande distincte** à chacun d'eux.

LA RÉCEPTION

Choisissez le mode d'accès adapté

Consultation sur place

Elle est gratuite. Dans un établissement de santé, un accompagnement médical doit pouvoir vous être proposé.

Copie papier

La première copie est en principe gratuite. Les copies supplémentaires peuvent entraîner des frais raisonnables.

Envoi numérique

Il peut être demandé lorsque le professionnel ou l'établissement propose cette modalité sécurisée.

LES DÉLAIS MAXIMAUX

Quand recevrez-vous votre dossier ?

AU PLUS TARD
8 jours
à compter de la réception d'une demande complète

AU PLUS TARD
2 mois
lorsque les informations médicales datent de plus de 5 ans

EN CAS DE DIFFICULTÉ

Absence de réponse ou refus

Des recours sont possibles.

Pour plus d'informations, consultez la fiche « Dossier médical » sur Service-Public.fr (source officielle).

Conservez vos justificatifs

Gardez une copie de votre demande, de ses pièces jointes et de sa preuve d'envoi.

SELON VOTRE PARCOURS

Quels documents récupérer selon votre parcours de soins ?

La liste ci-dessous vous permet de vérifier que les principaux documents relatifs à votre prise en charge figurent dans votre dossier. Selon votre parcours, certains documents peuvent ne pas vous concerner.

Médecin traitant
Compte rendu de consultation et certificat médical initial

Hospitalisation
Comptes rendus d'hospitalisation

Médecin spécialiste
Comptes rendus de consultation

Imagerie
Comptes rendus et images : radiographie, scanner, IRM, échographie

Rééducation (kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité…)
Relevé des séances et bilans disponibles

Soins infirmiers
Relevé des actes et transmissions disponibles

Arrêts de travail
Avis d'arrêt de travail

Service d'urgence
Compte rendu de passage et certificat médical initial

Intervention chirurgicale
Comptes rendus opératoires

Prescriptions médicales
Ordonnances de traitements, de soins, d'examens ou de matériel

Examens biologiques
Résultats des examens

Psychologue
Attestations de suivi et bilans disponibles

Soins dentaires (chirurgien-dentiste, orthodontiste)
Comptes rendus, radiographies, devis et factures

Médecine du travail
Avis d'aptitude, d'inaptitude ou autre avis rendu

Complétez votre préparation sur notre site www.victismedical.fr

Créez votre courrier prêt à l'emploi

Un générateur de courrier est disponible sur notre site : répondez à quelques questions pour obtenir votre demande personnalisée de dossier médical.

Retrouvez également nos autres guides

- Comment organiser votre dossier avant une expertise médicale ?
- Rédigez vos doléances avant l'expertise
- Attestation de vos proches : comment la rédiger ?